

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du jeudi 13 juin 2024

Nomenclature N° : 7,1

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2024057

Présents : 29

Votants : 33

Objet : Recueil des tarifs municipaux

Le jeudi 13 juin 2024 à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 7 juin 2024, s'est réuni sous la Présidence de Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

PRESENTS : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Laurent LARREGAIN – Estelle ROLET PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA - Murielle VIEYRA - Jean-Christophe MARMILLON – Nicole LOPEZ - Christelle AMAND – Marc PLISSONNEAU - Christine DOS SANTOS – Ludovic LAFFONT - Stéphanie BISCARRA - Benoît PANOT - Barbara FAUSSET –Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Olivier BOUTON – Nessa DAVRAIN – Thomas KIEFFER – Salwa NASSER – Fabrice BARON – Yann LECOMTE - Youcef BOUABDALLAH, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Karina STUDER, Nathalie POULAIN a donné pouvoir à Isabelle PRADOT, Sabrina BERSY a donné pouvoir à Mohamed MOURDI, Rémi CROUZET a donné pouvoir à Fabrice BARON, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Estelle ROLET PARANT.

Le Conseil municipal entend l'exposé de Rémy BRUNEL.

Le Conseil municipal a adopté un recueil qui rassemble l'ensemble des tarifs municipaux.

Il est proposé au Conseil municipal de modifier ce recueil comme suit :

- **Page 8 : Musée du château**

La Commune désire proposer des visites guidées et/ou un encadrement de la visite du musée et du château de Dourdan par un ou des médiateurs, aux colonies apprenantes et aux participants du SNU (Service National Universel), en séjour à Dourdan et accueillis au camping municipal de Dourdan.

Le tarif applicable sera de 3,50 € « Entrée individuelle – Visite commentée – Tarif réduit », déjà existant dans la grille des tarifs du musée.

La gestion de la réservation et de la billetterie sera assurée par la Régie du musée du château de Dourdan.

- **Page 9 : Conservatoire**

Le conservatoire est susceptible d'accueillir des élèves en situation de handicap dans un cursus adapté : cursus musique (instrumental ou vocal) avec une éventuelle dispense de la formation musicale et/ou de la pratique collective.

Le tarif applicable pour ces élèves est réduit de 50% sur présentation d'une attestation handicap délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

- **Page 12 : Centre équestre**

Dans le cadre de stages réalisés et proposés par Dourdan Equitation, mise à disposition à titre gratuit d'un terrain pour l'installation de tentes ou barnums au centre équestre durant les stages ou mini-séjours. Toute mise à disposition sera conditionnée par la signature d'une convention.

- **Page 22 : Redevances d'occupation du domaine public**

Dans le cadre de manifestations organisées par la Commune : Foodtruck/buvette : 50€/jour et gratuité pour les Associations dourdannaïses.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu les délibérations portant sur le recueil des tarifs municipaux :

- n°DEL2024007 du Conseil municipal du 7 mars 2024 ;
- n°DEL2024033 du Conseil municipal du 4 avril 2024,

Vu l'avis de la commission « Vie administrative » du 4 juin 2024,

Considérant la nécessité de créer de nouveaux tarifs et de modifier des tarifs existants,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

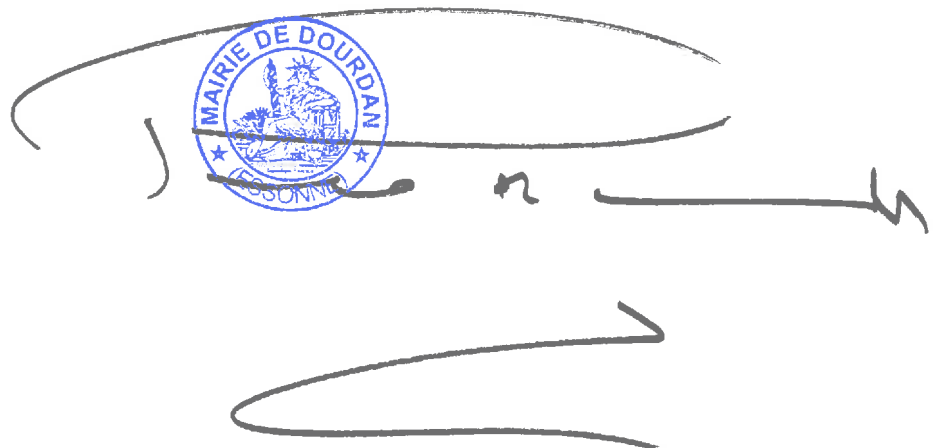
- **d'adopter** les modifications des tarifs municipaux présentées ci-dessus, étant précisé que l'ensemble des autres tarifs précédemment adoptés continuent à s'appliquer,
- **de dire** que les modifications des tarifs sus visées entrent en vigueur à la date d'acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération, à l'exception des tarifs pour lesquels une date d'entrée en vigueur différente est spécifiée dans le recueil.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Le secrétaire de séance
Estelle ROLET-PARANT

Le Maire
Paolo DE CARVALHO



Acte rendu exécutoire :

- Transmis au représentant de l'Etat
- Publié le : **15 JUIL. 2024**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.